Entrainez-vous à BÉDANNE

Votre comité départemental a négocié des jours et heures pour vous permettre d'utiliser pour vos entraînements la base de Bédanne.

Voici les dates préréservées :
En février : 06 / 07 / 13 / 14 / 20 / 21 / 27 / 28
En mars : 06 / 07 / 13 / 14 / 20 / 21 / 27 / 28
En avril : 03 / 04 / 05 / 10 / 11 / 17 / 18 / 24 / 25
En mai : 01 / 02 / 08 / 09 / 15 / 16 / 22 / 23 / 29 / 30
En juin : 05 / 06 / 12 / 13 / 19

Pour chaque jour de 10h à 12h.

Merci de vous signaler en mettant en place un panneau avec le nom du club, le numéro de l'arrêté municipal et le numéro de téléphone de l'association.

Tarif : si vous garez votre véhicule à l'extérieur vous ne paierez qu'un droit de mise à l'eau de 5 € pour l'ensemble des membres du club et par jour.

Alors profitez-en, et bonne nage !

Téléchargez la conventions complète pour avoir toutes les informations en cliquant ici.